



## Intégrité scientifique

Les conditions de production des connaissances scientifiques ont beaucoup évolué au XXI<sup>e</sup> siècle : la généralisation des outils numériques, la récente politique de la science ouverte, les évaluations trop fréquentes quand la recherche a besoin de son temps propre, les politiques d'excellence qui, par la pression et la compétition, peuvent inciter à la fraude et au plagiat, la surcharge administrative détournant les enseignant·e·s-chercheur·e·s de leurs missions premières, etc. Ces évolutions présentent de nouveaux risques pour humanités et les sciences humaines et sociales.

Les politiques scientifiques de l'université Rennes 2 doivent s'adapter à ces évolutions afin de permettre à chacun·e, de profiter d'opportunités nouvelles tout en évitant les dangers qui sont liés. Sa politique d'intégrité scientifique a débuté par la mise en place d'une commission et par le bilan de l'existant, notamment des formations à l'intégrité scientifique déjà proposées par l'Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique ([URFIST](#)) de Rennes, les écoles doctorales (ED) et certaines filières.

En 2017, la Commission de la recherche du Conseil académique a travaillé sur le cadre institutionnel permettant la mise en place de la mission du référent à l'intégrité scientifique. Le 7 juillet, elle a voté à l'unanimité le document intitulé : « Référent·e à l'intégrité scientifique à l'université Rennes 2 : missions, désignation et moyens d'action ». Ses principales missions ont été définies de la manière suivante :

1. Vigilance et prévention
2. Écoute
3. Traitement des manquements
4. Représentations extérieures

Le décret du président de l'université, Olivier David, a désigné Alexandre Serres, référent à l'intégrité scientifique (RIS) à Rennes 2 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En relation notamment avec l'Office français de l'intégrité scientifique ([OFIS](#)), et du réseau des référent·e·s Intégrité scientifique de la Conférence des présidents d'universités (CPU), il mène la politique de sensibilisation à l'intégrité scientifique, coordonne les formations à destination des doctorant·e·s et du personnel de l'université, reçoit sur demande les enseignant·e·s et les doctorant·e·s, et, en cas de besoin, instruit les dossiers portant sur des manquements à la déontologie en matière de la recherche.

L'université Rennes 2 prendra l'initiative de la mise sur pied d'un comité d'éthique permanent pour l'ensemble du site de Rennes.

### Contact

referent-integritescientifique@univ-rennes2.fr

Fichiers associés

[Référent·e à l'intégrité scientifique à l'université Rennes 2 : missions, désignation et moyens d'action](#)

[Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche](#)